

PRIX CIRCOM REGIONAL 2019

Le meilleur de la télévision régionale en Europe

TOUT CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR LE NOUVEAU REGLEMENT DU PRIX CIRCOM REGIONAL 2019

Toutes les informations et le formulaire d'inscription en ligne sur

www.circom-regional.eu

PRESIDENT DU PRIX CIRCOM REGIONAL

DAVID LOWEN

REGLEMENT DU PRIX CIRCOM REGIONAL 2019

Lire attentivement le présent règlement.
Prière de s'y conformer sous peine de disqualification.

1. Le Prix CIRCOM REGIONAL est ouvert uniquement aux télévisions membres de CIRCOM Regional.
Les programmes des producteurs indépendants ne sont pris en compte que s'ils sont présentés et diffusés par une télévision membre de CIRCOM Regional.
2. Toutes les inscriptions, une fois soumises, devront être confirmées par le coordinateur national représentant la télévision régionale auprès de CIRCOM.
3. Chaque télévision régionale peut présenter **UN SEUL programme** dans CHACUNE des catégories suivantes :
 - a) 1) Documentaires. 2) Musique et Arts. 3) Les minorités dans la société. 4) Prix du Programme le plus Original et le plus Innovant. 5) Journalisme d'Investigation. 6) Divertissement et fiction. 7. Programme d'information

Chaque télévision régionale peut présenter **DEUX programmes** dans CHACUNE des catégories suivantes :

 - b) 8) Vidéo journalisme. 9) Reportages d'information. 10) Europe 11) Jeunes Talents.

Un total de 15 programmes pourra donc être proposé par télévision régionale sur l'ensemble des catégories.
4. Seule exception, les séries, pour lesquelles différents épisodes pourraient concourir dans différentes catégories. Des éléments de certains programmes inscrits dans d'autres catégories peuvent aussi concourir dans les catégories «Jeunes Talents» et «Vidéo Journalism» et les programmes qui figurent dans la catégorie « reportage d'information » peuvent également concourir dans la catégorie « Programme d'information ».
5. Tous les programmes doivent avoir été diffusés pour la première fois **entre le samedi 10 mars 2018 et le vendredi 8 mars 2019**, date de clôture des inscriptions. Les programmes proposés ne devront pas avoir été enregistrés pour le Prix CIRCOM Regional 2018.
6. Les programmes doivent être livrés tels qu'ils ont été diffusés, sauf pour les ajouts exigés par la clause 8 (sous-titrages).
7. Chaque inscription doit être accompagnée d'une note explicative en anglais ou en français (au maximum 250 mots) afin de permettre aux membres du jury de bien comprendre les raisons à l'origine de ce programme, les qualités de ce programme, son impact sur l'audience et tous les autres éléments qui font de ce programme un lauréat potentiel. Pour réduire les frais, les traductions en anglais, réalisées sur des sites gratuits de traduction en ligne sont acceptées.
8. Les programmes doivent être sous-titrés en anglais y compris ceux en langue anglaise. Il ne s'agira en aucun cas d'un sous-titrage professionnel. Les sous-titres doivent simplement permettre la compréhension du document. Pour les sous-titrages aussi, la traduction réalisée sur des sites gratuits de traduction en ligne est acceptée. Les documents non sous-titrés seront en revanche disqualifiés.
9. Le formulaire d'inscription (inscription en ligne), la note explicative et tout autre support matériel doivent être envoyés **au plus tard le vendredi 8 mars 2019**.
10. Les programmes devront être téléchargés par FTP **au plus tard le vendredi 18 mars 2019**. L'adresse figure sur le formulaire d'inscription en ligne. Le format retenu est le **codec H.264**. Si l'enregistrement n'est pas satisfaisant, le programme sera disqualifié. Une confirmation de réception vous sera envoyée.

11. Les télévisions ayant obtenu un prix (à la fois les lauréats et les récipiendaires d'une mention spéciale) donnent leur accord pour une diffusion régionale de leur émission et une seule rediffusion, libres de droits, pour chaque télévision membre de CIRCOM Regional dans sa zone de diffusion entre **juin 2019 et mai 2020**. Toute diffusion supplémentaire (en dehors de la première diffusion et de la rediffusion) ne pourra se faire qu'avec l'accord spécifique de la télévision lauréate dans le cadre d'un accord bilatéral. **Tout programme qui ne sera pas libre de droits, sera disqualifié.**

Pour les lauréats et les « mentions spéciales », une version internationale, sans sous-titres, doit être fournie au secrétariat de CIRCOM Regional à sa demande.

En outre, les participants ayant obtenu un prix (lauréat ou « mention spéciale ») acceptent que leur programme puisse être mis à disposition sur les plateformes en ligne des TV membres pour une diffusion en streaming d'une durée de 48 h à partir du début de la diffusion. Par souci de clarté, la cession des droits d'utilisation pour les plates-formes des réseaux sociaux n'est pas concernée.

12. Les télévisions ayant obtenu un prix acceptent que les émissions primées soient présentées lors de manifestations promotionnelles du Prix CR, y compris sur internet.
13. Les télévisions ayant obtenu un prix acceptent que de courts extraits de leurs émissions soient diffusés, libres de droits, dans les journaux télévisés régionaux, y compris sur internet ou servent d'éléments promotionnels du Prix CR ou dans tout programme concernant la cérémonie du Prix ou les lauréats.
14. Une copie du script, en anglais ou en français, sera demandée aux lauréats et à ceux ayant obtenu une "mention spéciale". Ce script et le programme sont archivés par CIRCOM Regional et sont nécessaires aux télévisions régionales pour diffuser les programmes des lauréats. Cette requête ne s'applique qu'aux lauréats ainsi qu'à ceux ayant obtenu une « mention spéciale ».
15. Les frais de port pour l'envoi de dossiers et autres par voie postale sont à la charge des participants.
16. Les programmes et l'ensemble des documents ne sont pas retournés aux participants et sont archivés par CIRCOM Regional.
17. Les récompenses et trophées sont remis à la télévision membre de CR qui a obtenu un prix, à charge pour elle de choisir son représentant à la cérémonie de remise des prix et aussi de décider de l'affectation de ce prix.
18. Dans le cas du lauréat de la catégorie «Jeunes Talents» où un stage est proposé à l'intéressé(e) en guise de récompense, CIRCOM Regional gérera l'argent dévolu à cette catégorie pour organiser le stage, entièrement pris en charge par CIRCOM et pour s'assurer que cet argent sera bien dévolu au stage. Si, pour une raison quelconque, il s'avérait impossible d'organiser ce stage, un accord sera trouvé entre CIRCOM Regional, le sponsor (TVR) et le lauréat pour tirer le meilleur profit de cette distinction.
19. Une télévision régionale qui propose un programme, en particulier une coproduction, est tenue d'en informer les différents partenaires. Le prix est remis à la télévision régionale qui a sélectionné le programme, à charge pour elle de décider de l'affectation de ce prix.
20. Lorsque plusieurs télévisions coproductrices soumettent un même programme qui obtient un prix, le montant de ce prix sera destiné à tous les coproducteurs, à charge pour eux ensuite de décider de l'affectation de ce prix. En cas de litige, la décision de CIRCOM Regional fait seule autorité.
21. Les télévisions coproductrices peuvent soumettre différents programmes d'une même série.
22. Si une télévision qui parraine une catégorie devait être lauréate de cette même catégorie, il lui sera à nouveau permis de recevoir l'argent du prix.
23. La télévision lauréate doit s'assurer qu'un de ses représentants participe à la cérémonie de gala pour la remise du trophée et du certificat. Un manquement à cette règle privera la télévision régionale de son trophée ainsi que du montant du prix et des frais de déplacement et d'hébergement.
24. La télévision lauréate (sont concernés le lauréat ainsi que le gagnant de la «mention spéciale») prend l'engagement d'envoyer une personne qualifiée à la conférence de CIRCOM Regional. Cette personne pourrait être

amenée à participer à un atelier sur le Prix CIRCOM Regional dans le cadre de la conférence, devra prendre possession de son trophée lors de la cérémonie de gala et pourra être amenée à promouvoir son Prix si tel est le souhait de l'organisateur. Un manquement à cette règle privera la télévision régionale du montant du prix ainsi que des frais annexes.

25. De toutes les traductions existantes du règlement du Prix CIRCOM Regional, seule la version anglaise fera autorité.
26. En cas de litige, la décision du Président du jury, David Lowen, fait seule autorité et tous les participants doivent s'y conformer. Le Comité Exécutif de CIRCOM Regional est informé de tout litige majeur.

COMMENT INSCRIRE VOTRE PROGRAMME

La meilleure solution est le téléchargement par FTP (File Transfer Protocol) sur le serveur de CIRCOM Regional.

La taille maximale du fichier est limitée à 10 GB: attention, ceci est une vidéo servant au visionnage. Il n'est donc pas nécessaire qu'elle soit en PAD.

La norme de codage vidéo retenue est **H.264**. Aucun autre format ne sera accepté. Brigitte Waltsburger, du bureau CIRCOM Regional à France 3 Alsace, se chargera de faire vos enregistrements en ligne. Merci de prendre contact avec elle à cette fin (coordonnées en fin de document).

Merci d'identifier vos vidéos par un numéro unique, la catégorie, le titre et l'antenne d'origine. Ce procédé vous évitera la perte de la vidéo et, de notre côté, représentera un gain de temps précieux. Merci de vous y conformer, cela nous permettra de traiter plus sereinement les quelques 200 programmes attendus dans un délai relativement court.

Important : merci également de ne pas attendre le dernier moment pour transmettre vos vidéos.

AUTORISATION DE DIFFUSION PAR LES MEMBRES CIRCOM REGIONAL

CIRCOM Regional souhaite encourager la diffusion de programmes entre ses stations membres afin que le contenu régional puisse trouver une plus vaste audience à travers l'Europe.

Ce n'est pas une nouvelle "règle d'entrée": c'est une demande que nous formulons.

Le formulaire d'inscription contient cette nouvelle demande qui vous propose d'indiquer si certains de vos programmes pourraient être disponibles pour une diffusion par d'autres stations européennes - mais pas exactement comme nous le faisons avec les lauréats et les « mentions spéciales ».

Il appartiendra à la station régionale de décider si la transmission est permise et, dans l'affirmative, de définir les conditions. Cela signifie que, contrairement à la transmission d'un programme lauréat ou « mention spéciale », il pourrait y avoir certains frais à payer (musique, fournir des copies internationales, un script...). En outre, il appartiendra à la station réceptrice d'organiser et de payer la livraison de ce programme.

On espère ainsi que de nombreux programmes pourront être mis à disposition pour une libre diffusion par les stations membres dans le but d'améliorer la circulation des programmes des télévisions régionales de service public.

Le Secrétariat de CIRCOM Regional dispose de tous les détails sur les participants et vous mettra en contact, mais ne s'occupera ni de la livraison, ni du suivi d'un éventuel accord.

Si vous adhérez à cette demande, merci de remplir les cases correspondantes sur le formulaire d'inscription pour chaque programme.

OUI, CE PROGRAMME EST DISPONIBLE LIBRES DE DROITS ET DE TOUT AUTRE FRAIS POUR LES STATIONS MEMBRES DE CIRCOM REGIONAL, de juin 2019 à fin mai 2020.

OUI, CE PROGRAMME EST DISPONIBLE POUR LES STATIONS MEMBRES DE CIRCOM REGIONAL, de juin 2019 à fin mai 2020, mais sous réserve de remboursement de certains frais, négociés bilatéralement.

NON, CE PROGRAMME N'EST PAS DISPONIBLE POUR DIFFUSION

Veuillez cocher la case correspondante. Merci.

Les accords sur les droits de distribution et les autorisations de droits pour les programmes sont complexes. Les erreurs peuvent être coûteuses.

Les stations qui choisissent de diffuser un programme doivent s'assurer qu'elles ont effectivement obtenu, par écrit, les autorisations de droits appropriées du fournisseur et des propriétaires des droits avant la diffusion. La réglementation est susceptible de varier d'un pays à l'autre. Il serait très peu judicieux de se fier à la parole donnée, de bonne foi, par certains prestataires.

CIRCOM Regional, n'agissant qu'en qualité de facilitateur, n'est pas partie prenante dans l'accord et, en conséquence, ne peut donner aucune garantie légale pertinente.

Les différentes catégories du PRIX CIRCOM 2019

Grand Prix (toutes catégories confondues)



Grand Prix parrainé par TVP, Pologne

- 2000 euros, un diplôme et un trophée (en complément du Prix d'une des dix catégories).
- Le lauréat du Grand Prix ne sera annoncé que lors du gala du Prix CIRCOM Regional à Novi Sad, Serbie, à l'invitation de RTV le jeudi 30 mai 2019.

Documentaire

Prix parrainé par RTE, Irlande



- 1000 € pour la télévision lauréate
- un trophée pour la télévision lauréate
- Diplômes pour le lauréat ainsi que pour le gagnant de la mention spéciale
- Invitation à la conférence de Novi Sad, Serbie et à la soirée de gala pour 2 représentants de la télévision lauréate (billets d'avion classe économique & 2 nuits d'hôtel pris en charge par CIRCOM Regional pour un maximum de 2000 € pour les deux représentants).
- Invitation à la conférence de Novi Sad, Serbie et à la soirée de gala pour un représentant de la télévision ayant remporté la mention spéciale (billet d'avion, classe économique & 2 nuits d'hôtel pris en charge par CIRCOM Regional pour un maximum de 1000 €).

Divertissement et Fiction

Prix parrainé par RTPA Asturies et CRTVG Galice



- 1000 euros pour la télévision lauréate
- un trophée pour la télévision lauréate
- Diplômes pour le lauréat ainsi que pour le gagnant de la mention spéciale
- Invitation à la conférence de Novi Sad, Serbie et à la soirée de gala pour 2 représentants de la télévision lauréate (billets d'avion classe économique & 2 nuits d'hôtel pris en charge par CIRCOM Regional pour un maximum de 2000 € pour les deux représentants).
- Invitation à la conférence de Novi Sad, Serbie et à la soirée de gala pour un représentant de la télévision ayant remporté la mention spéciale (billet d'avion, classe économique & 2 nuits d'hôtel pris en charge par CIRCOM Regional pour un maximum de 1000 €).

L'EUROPE

Prix parrainé par BNT, Bulgarie

·B·H·T·

- 1000 euros pour la télévision lauréate
- un trophée pour la télévision lauréate
- Diplômes pour le lauréat ainsi que pour le gagnant de la mention spéciale
- Invitation à la conférence de Novi Sad, Serbie et à la soirée de gala pour 2 représentants de la télévision lauréate (billets d'avion classe économique & 2 nuits d'hôtel pris en charge par CIRCOM Regional pour un maximum de 2000 € pour les deux représentants).
- Invitation à la conférence de Novi Sad, Serbie et à la soirée de gala pour un représentant de la télévision ayant remporté la mention spéciale (billet d'avion, classe économique & 2 nuits d'hôtel pris en charge par CIRCOM Regional pour un maximum de 1000 €).

Journalisme d'Investigation

Prix parrainé par le Conseil de l'Europe



- 1000 euros pour la télévision lauréate
- un trophée pour la télévision lauréate
- Diplômes pour le lauréat ainsi que pour le gagnant de la mention spéciale
- Invitation à la conférence de Novi Sad, Serbie et à la soirée de gala pour 2 représentants de la télévision lauréate (billets d'avion classe économique & 2 nuits d'hôtel pris en charge par CIRCOM Regional pour un maximum de 2000 € pour les deux représentants).
- Invitation à la conférence de Novi Sad, Serbie et à la soirée de gala pour un représentant de la télévision ayant remporté la mention spéciale (billet d'avion, classe économique & 2 nuits d'hôtel pris en charge par CIRCOM Regional pour un maximum de 1000 €).

Les Minorités dans la Société

Prix parrainé par France Télévisions

france·tv

- 1000 euros pour la télévision lauréate
- un trophée pour la télévision lauréate
- Diplômes pour le lauréat ainsi que pour le gagnant de la mention spéciale
- Invitation à la conférence de Novi Sad, Serbie et à la soirée de gala pour 2 représentants de la télévision lauréate (billets d'avion classe économique & 2 nuits d'hôtel pris en charge par CIRCOM Regional pour un maximum de 2000 € pour les deux représentants).

- Invitation à la conférence de Novi Sad, Serbie et à la soirée de gala pour un représentant de la télévision ayant remporté la mention spéciale (billet d'avion, classe économique & 2 nuits d'hôtel pris en charge par CIRCOM Regional pour un maximum de 1000 €).

Prix du Programme le plus Original et le plus Innovant

Prix parrainé par NRK (Norvège)



- 1000 euros pour la télévision lauréate
- un trophée pour la télévision lauréate
- Diplômes pour le lauréat ainsi que pour le gagnant de la mention spéciale
- Invitation à la conférence de Novi Sad, Serbie et à la soirée de gala pour 2 représentants de la télévision lauréate (billets d'avion classe économique & 2 nuits d'hôtel pris en charge par CIRCOM Regional pour un maximum de 2000 € pour les deux représentants).
- Invitation à la conférence de Novi Sad, Serbie et à la soirée de gala pour un représentant de la télévision ayant remporté la mention spéciale (billet d'avion, classe économique & 2 nuits d'hôtel pris en charge par CIRCOM Regional pour un maximum de 1000 €).

Musique et Arts

Prix parrainé par TG4, Irlande



- 1000 euros pour la télévision lauréate
- un trophée pour la télévision lauréate
- Diplômes pour le lauréat ainsi que pour le gagnant de la mention spéciale
- Invitation à la conférence de Novi Sad, Serbie et à la soirée de gala pour 2 représentants de la télévision lauréate (billets d'avion classe économique & 2 nuits d'hôtel pris en charge par CIRCOM Regional pour un maximum de 2000 € pour les deux représentants).
- Invitation à la conférence de Novi Sad, Serbie et à la soirée de gala pour un représentant de la télévision ayant remporté la mention spéciale (billet d'avion, classe économique & 2 nuits d'hôtel pris en charge par CIRCOM Regional pour un maximum de 1000 €).

Programme d'information

Prix parrainé par RPO



- 1000 euros pour la télévision lauréate
- un trophée pour la télévision lauréate
- Diplômes pour le lauréat ainsi que pour le gagnant de la mention spéciale

- Invitation à la conférence de Novi Sad, Serbie et à la soirée de gala pour 2 représentants de la télévision lauréate (billets d'avion classe économique & 2 nuits d'hôtel pris en charge par CIRCOM Regional pour un maximum de 2000 € pour les deux représentants).
- Invitation à la conférence de Novi Sad, Serbie et à la soirée de gala pour un représentant de la télévision ayant remporté la mention spéciale (billet d'avion, classe économique & 2 nuits d'hôtel pris en charge par CIRCOM Regional pour un maximum de 1000 €).

Reportage d'information

Prix parrainé par la SVT, Suède



- 1000 euros pour la télévision lauréate
- un trophée pour la télévision lauréate
- Diplômes pour le lauréat ainsi que pour le gagnant de la mention spéciale
- Invitation à la conférence de Novi Sad, Serbie et à la soirée de gala pour 2 représentants de la télévision lauréate (billets d'avion classe économique & 2 nuits d'hôtel pris en charge par CIRCOM Regional pour un maximum de 2000 € pour les deux représentants).
- Invitation à la conférence de Novi Sad, Serbie et à la soirée de gala pour un représentant de la télévision ayant remporté la mention spéciale (billet d'avion, classe économique & 2 nuits d'hôtel pris en charge par CIRCOM Regional pour un maximum de 1000 €).

Vidéo Journalisme

Prix parrainé par la BBC



- 1000 euros pour la télévision lauréate
- un trophée pour la télévision lauréate
- Diplômes pour le lauréat ainsi que pour le gagnant de la mention spéciale
- Invitation à la conférence de Novi Sad, Serbie et à la soirée de gala pour 2 représentants de la télévision lauréate (billets d'avion classe économique & 2 nuits d'hôtel pris en charge par CIRCOM Regional pour un maximum de 2000 € pour les deux représentants).
- Invitation à la conférence de Novi Sad, Serbie et à la soirée de gala pour un représentant de la télévision ayant remporté la mention spéciale (billet d'avion, classe économique & 2 nuits d'hôtel pris en charge par CIRCOM Regional pour un maximum de 1000 €).

Jeunes Talents

Prix parrainé par TVR, Roumanie en l'honneur de Vanda Condurache



- 2000 euros mis à disposition pour l'organisation d'un stage pour le lauréat dans une autre télévision membre, sous réserve d'accord et de disponibilité (art. 16 du règlement)
- Un trophée pour la télévision lauréate
- Diplôme pour le lauréat
- Invitation à la conférence de Novi Sad, Serbie et à la soirée de gala pour 2 représentants de la télévision lauréate (billets d'avion classe économique & 2 nuits d'hôtel pris en charge par CIRCOM Regional pour un maximum de 2000 € pour les deux représentants).
- Il n'y a pas de « mention spéciale » dans cette catégorie.

Les lauréats des différentes catégories seront annoncés à l'issue de la session du jury du Prix en avril, quant au lauréat du Grand Prix CIRCOM Regional, il ne sera divulgué que lors de la cérémonie de remise des prix à Novi Sad, Serbie **le jeudi 30 mai 2019**, à l'invitation de RTV, la télévision serbe.

CRITERES DES DIFFERENTES CATEGORIES

Les membres du jury seront particulièrement sensibles, toutes catégories confondues, à la déclinaison régionale d'un programme (à la thématique régionale d'un programme), ce qui n'empêche pas une diffusion au-delà du cadre régional. Les programmes régionaux à destination du marché national ou international sont les bienvenus à condition que ces productions aient effectivement été réalisées en région et représentent vraiment le talent créatif de nos régions.

Les programmes réalisés par un réseau ou une chaîne nationale et destinés à une audience nationale ou internationale ne sont pas concernés par le Prix : en effet, les Prix CIRCOM Regional cherchent avant tout à encourager la production régionale et/ou une diffusion régionale.

Important: Le jury ne pourra pas transférer votre programme d'une catégorie à une autre en cas d'erreur. Chaque participant doit se conformer aux critères spécifiques réglementant chaque catégorie de prix et les respecter impérativement, au risque de se voir disqualifié.

Nous attirons particulièrement votre attention sur le fait que seuls **les programmes libres de droit pourront concourir au Prix CIRCOM Regional, sous peine de disqualification.**

Les membres du jury rechercheront, toutes catégories confondues, l'excellence et l'originalité créative. Ils chercheront aussi à comprendre comment le contenu a été distribué, étant donné les multiples formes de distribution s'offrant à nous actuellement.

Dans certaines catégories, le jury s'attendra avant tout à du journalisme de qualité. Ils seront particulièrement sensibles au fait que les médias de service public recherchent une approche plus «ascendante» pour le contenu plutôt qu'une approche plus traditionnelle.

Il est primordial de lire attentivement le règlement et de s'assurer que toutes les pièces jointes requises par le jury ont été transmises. Les participants doivent être particulièrement vigilants quant aux droits de diffusion clairement mentionnés dans le règlement du Prix.

Merci de vérifier également que votre inscription en ligne a bien été prise en compte et validée par le coordinateur national de CIRCOM Regional pour la France, M. Jean-Marc Dubois.

GRAND PRIX CIRCOM REGIONAL

Ce Grand Prix est financé par TVP, la télévision polonaise.

Aucune inscription n'est possible pour ce Grand Prix. Le lauréat sera directement sélectionné par les membres du jury, y compris son Président, parmi les lauréats des catégories ci-dessous.

DOCUMENTAIRES

Cette catégorie est financée par RTE, la télévision irlandaise.

Les programmes documentaires admis dans cette catégorie doivent traiter un thème unique. Le thème comme la diffusion peuvent dépasser le cadre strictement régional. Il peut s'agir de la déclinaison régionale d'une problématique nationale ou internationale.

Le jury apprécie avant tout la force de la ligne éditoriale et la qualité de la réalisation. De même, une vision personnalisée, une perspective originale sont de nature à retenir l'attention.

Les documentaires de facture résolument moderne et faisant appel à la créativité sont les bienvenus. Les membres du jury prennent également en compte les qualités artistiques et cinématographiques du documentaire. Le jury sera particulièrement sensible aux nouvelles écritures.

Si le documentaire fait partie d'une série, un seul programme sera visionné.

Les documentaires à thèmes multiples ne peuvent pas être pris en compte dans cette catégorie.

Rappel pour tous les lauréats du Prix ainsi que les mentions spéciales : le documentaire doit être proposé, libre de droits, pour une diffusion et une rediffusion (cf. règlement, article 11) par chaque membre CIRCOM Regional qui le souhaite, du 1er juin 2019 au 31 mai 2020.

Veillez noter, enfin, la nouvelle exigence pour les critères de 2019 toutes catégories confondues. Les membres du jury souhaitent savoir: (1) si et comment le public a influencé la création de contenu et (2) si et comment le contenu a été diffusé autrement que sur la grille de programmes.

DIVERTISSEMENT ET FICTION

Cette catégorie est parrainée par deux stations régionales du Nord-Ouest de l'Espagne, CRTVG Galice et RTP Asturies. Elle cherche à mettre l'accent sur le rôle des télévisions régionales à divertir leur public en mettant en avant l'importance de la fiction et du divertissement dans l'expression culturelle régionale.

Il peut s'agir d'un programme complet ou de programmes courts (hors infos) faisant partie de programmes diffusés à la télévision ou en ligne.

Ces programmes peuvent aller du théâtre aux spectacles «glamour», en passant par les comédies, les jeux, les jeux-questionnaires, les formats magazines. Ne sont pas concernés les films et les programmes musicaux ou artistiques qu'il vaut mieux inscrire dans la catégorie «Musique et Arts».

Si le programme est une fiction, ce programme doit refléter la culture ou traiter de problématiques relatives à sa région d'origine.

Les membres du jury recherchent avant tout des formats et des spectacles qui sont conçus pour être engageants et visent avant tout à donner du plaisir. Ils seront attentifs à tous les éléments tels que l'image, le son, le décor du studio, la présentation...

Veillez noter, enfin, la nouvelle exigence pour les critères de 2019 toutes catégories confondues. Les membres du jury souhaitent savoir: (1) si et comment le public a influencé la création de contenu et (2) si et comment le contenu a été diffusé autrement que sur la grille de programmes.

L'EUROPE

Cette catégorie est parrainée par BNT, la télévision bulgare.

Elle récompensera le meilleur reportage sur une question ayant trait à l'identité européenne et / ou à des problématiques européennes concernant les régions, en espérant que l'expérience des uns puisse servir à d'autres.

Chaque station régionale peut soumettre **DEUX** entrées dans cette catégorie si elle le souhaite.

Les programmes concernés seront des reportages d'actualités **sur un thème unique** (10' max) ou des magazines d'une durée maximale de 10 minutes.

Le programme lauréat mettra en avant la compétence du journaliste en matière de narration, alliant concision et conviction, en utilisant au mieux la vidéo, l'infographie et, si nécessaire, des interviews en studio.

Le programme présenté devra être identique au programme qui aura été diffusé (sur le linéaire et/ou le web), sans montage postérieur.

Les membres du jury espèrent voir un reportage présentant à la fois un réel intérêt régional et européen raconté de façon à ce qu'il touche réellement les téléspectateurs de la région. Le jury sera attentif à ce que l'histoire soit simple mais claire, bien construite et anglée avec, si nécessaire, des interviews pertinentes.

Pour éviter toute ambiguïté, ce programme peut concerner n'importe quelle région d'Europe, et pas exclusivement les régions de l'Union européenne. De même, la station membre ne doit pas nécessairement faire partie de l'Union européenne.

Veillez noter, enfin, la nouvelle exigence pour les critères de 2019 toutes catégories confondues. Les membres du jury souhaitent savoir: (1) si et comment le public a influencé la création de contenu et (2) si et comment le contenu a été diffusé autrement que sur la grille de programmes.

JOURNALISME D'INVESTIGATION

Ce prix, parrainé par le Conseil de l'Europe, récompensera tout reportage, film, documentaire ou toute autre forme de programme avec une approche basée sur l'investigation dans le journalisme télévisé régional. Aucun changement dans cette catégorie par rapport à 2018 mais les membres du jury souhaitent rappeler à tous les participants que c'est avant tout la qualité de «l'enquête» qui prime.

Informé est une mission fondamentale des télévisions régionales qui, au travers de leurs reportages, se doivent d'être le reflet de ce qui se passe dans les régions.

Certains de ces reportages cependant vont au-delà du reportage conventionnel et osent révéler ce que

certaines personnes ou organisations préféreraient tenir secret.

Pour se qualifier, le journaliste doit réaliser une enquête journalistique approfondie et de haut niveau, avec une volonté éditoriale claire pour aller au-delà des simples faits.

Les membres du jury seront particulièrement attentifs aux reportages pour lesquels l'investigation journalistique aura non seulement permis de révéler et rendre publiques de nouvelles vérités, mais également de réparer des injustices ou promouvoir un débat public.

Tous les sujets, basés sur des investigations, sont les bienvenus. Le jury sera plus sensible aux sujets qui prennent en considération les objectifs du Conseil de l'Europe :

- défendre les droits de l'Homme, la démocratie pluraliste et la prééminence du droit
- lutter contre la corruption et le blanchiment d'argent
- favoriser la prise de conscience et la mise en valeur de l'identité culturelle de l'Europe et de sa diversité
- rechercher des solutions communes aux problèmes de nos sociétés
- développer la stabilité démocratique en Europe en soutenant les réformes politiques, législatives et constitutionnelles.

Veillez noter, enfin, la nouvelle exigence pour les critères de 2019 toutes catégories confondues. Les membres du jury souhaitent savoir: (1) si et comment le public a influencé la création de contenu et (2) si et comment le contenu a été diffusé autrement que sur la grille de programmes.

LES MINORITES DANS LA SOCIETE

Ce prix est parrainé par France Télévisions. Il met les télévisions régionales de service public d'Europe face à leur devoir : refléter et développer une société multiculturelle.

Le jury sera sensible aux programmes et reportages basés sur des faits réels qui reflètent les minorités et tout ce qui a trait à des groupes minoritaires quels qu'ils soient et, surtout, qui traitent des problèmes contemporains.

Les programmes ou les reportages pourront traiter de problèmes et d'événements controversés. Il s'agit avant tout de permettre aux téléspectateurs de mieux comprendre les différents points de vue.

Les programmes ou reportages peuvent être issus d'unités de production spécifiques aux minorités mais aussi de toutes les autres unités de production. Ces programmes peuvent s'adresser avant tout aux minorités, mais le jury préférera des programmes destinés au grand public, avec comme objectif d'atteindre une meilleure compréhension mutuelle.

La définition du terme "minorités" est assez large de manière à refléter les différentes composantes de la communauté qui méritent une attention particulière sur le plan social, politique ou par les médias eux-mêmes. Par « minorités » on entend minorités ethniques ou culturelles, sans exclure les minorités linguistiques ou tout autre groupe minoritaire, tels que les handicapés physiques ou mentaux, les minorités sexuelles ou les personnes âgées.

Cependant il est clair que des groupes de personnes relativement peu nombreuses, tels que les supporters

d'une division de football mineure ou les amateurs de musique médiévale anglaise pourraient estimer qu'ils n'ont pas l'attention qu'ils méritent. Mais pour le Prix CIRCOM, ces groupes ne relèvent pas de la catégorie « minorités » telle que définit par le jury.

Tout comme pour les autres catégories, le jury recherchera avant tout l'excellence dans tous les domaines : réalisation, mise en image et montage, qualité du scénario et impact de l'histoire sur le téléspectateur.

Il serait utile pour le jury d'obtenir tout type d'information concernant le contexte du programme ou reportage.

Veillez noter, enfin, la nouvelle exigence pour les critères de 2019 toutes catégories confondues. Les membres du jury souhaitent savoir: (1) si et comment le public a influencé la création de contenu et (2) si et comment le contenu a été diffusé autrement que sur la grille de programmes.

PRIX DU PROGRAMME LE PLUS ORIGINAL ET LE PLUS INNOVANT

Ce prix parrainé par NRK, la télévision norvégienne, récompense les programmes, peu importe le genre, dont l'approche est particulièrement originale. Le jury ne limitera pas uniquement son choix aux programmes qui concourent dans cette catégorie, mais l'élargira également aux autres catégories. Les critères de sélection ont été un peu élargis pour encourager l'inscription de programmes plus enclins à l'innovation tant derrière la caméra que devant la caméra.

Il est difficile de définir ce qu'on entend par original. Par contre, le terme « innovant » est peut-être plus explicite et peut englober tout ce qui est « nouveau » et peut inclure des exemples sur internet ou ce qui se passe derrière la caméra ainsi que la diffusion télévisuelle traditionnelle.

Les membres du jury rechercheront un programme de nature à les captiver, soit parce que l'histoire, tellement surprenante, marque les esprits, soit parce que l'approche, si différente des programmes classiques, en fait quelque chose de très spécial. Dans cette catégorie, on peut aussi imaginer des programmes mettant en avant des nouveautés techniques qui pourraient stimuler les collègues d'autres télévisions régionales.

Histoire inédite, portrait de personnalités hors du commun, illustration sonore particulière, sans oublier l'art et la manière de réaliser (décor, cadrage, rendu antenne, habillage et nouveau format ...). Autant de critères, parmi d'autres, qui seront pris en considération.

En deux mots, c'est le petit plus qui fera la différence par rapport aux attentes habituelles d'un programme.

Veillez noter, enfin, la nouvelle exigence pour les critères de 2019 toutes catégories confondues. Les membres du jury souhaitent savoir: (1) si et comment le public a influencé la création de contenu et (2) si et comment le contenu a été diffusé autrement que sur la grille de programmes.

MUSIQUE ET ARTS

Cette catégorie, parrainée par TG4, la télévision irlandaise, met en lumière la portée sociale de la musique et des arts et sa contribution à la culture régionale à travers les contenus vidéo créatifs.

Les programmes peuvent être des programmes courts, des documentaires ou la couverture de prestations musicales ou artistiques.

Le sujet est vaste. Il recouvre tant la contribution par des individus à la vie musicale et artistique que la couverture des événements artistiques et musicaux. Il peut s'agir de questions ayant trait à la performance artistique ou musicale, ou sa capacité à contribuer à la cohésion de la société. Tous les sujets qui traitent de la musique et des arts en général, de leur valeur, de la passion qu'ils suscitent peuvent concourir.

Le terme « arts » englobe des domaines variés tels la peinture, la sculpture, la vidéo, la danse et d'autres activités. Cependant il existe une catégorie « Divertissement et fiction » qui inclut tout ce qui a trait à la réalisation d'une œuvre de fiction.

Dans le cas de programmes courts ou documentaires, les membres du jury seront particulièrement attentifs à la qualité et à l'intérêt de l'histoire, au narratif, à l'excellence technique et à son impact.

Lorsque le programme est basé avant tout sur la performance, les membres du jury seront surtout attentifs à la qualité de la réalisation, à l'image, au son et à la mise en scène.

Veillez noter, enfin, la nouvelle exigence pour les critères de 2019 toutes catégories confondues. Les membres du jury souhaitent savoir: (1) si et comment le public a influencé la création de contenu et (2) si et comment le contenu a été diffusé autrement que sur la grille de programmes.

PROGRAMMES D'INFORMATION

Cette nouvelle catégorie est sponsorisée en 2019 par RPO, qui coordonne les activités des TV régionales des Pays-Bas. Elle récompense l'excellence dans ce qui est l'essence même des TV régionales publiques : les programmes d'information et les services d'information en ligne.

Les membres du jury s'attendent à trouver les valeurs et compétences de base dans la sélection des informations et leur présentation. Ils espèrent trouver une gamme de nouveaux reportages qui mettent l'accent sur les régions et suscitent l'intérêt de leurs habitants.

Le jury s'attendra avant tout à des programmes qui offrent un journalisme de grande qualité. Les ITW doivent étudier et expliquer parfaitement les problématiques. Les programmes peuvent être tournés en studio ou en extérieur.

Pour la partie studio, les membres du jury seront particulièrement attentifs à tous les éléments contributifs : l'image, le son, les graphiques, le montage, l'éclairage et le décor du studio.

Il est également dans l'intérêt de la télévision régionale de démontrer les efforts déployés pour diffuser le programme le plus largement possible, à la fois en streaming ou en ligne et pas seulement par une diffusion linéaire. En effet, de nos jours les téléspectateurs ne sont plus seulement « consommateurs » de programmes d'information en direct mais également de programmes d'information en ligne. Malgré l'intitulé de cette catégorie (« programmes d'information »), celle-ci propose ainsi une offre plus large.

Le jury appréciera le programme dans son ensemble. Un reportage sur un thème unique, bien que fort ou exceptionnel, ne suffira pas à se qualifier, étant donné qu'il existe une autre catégorie intitulée « Reportages d'information » qui récompense ce type de reportages.

Cette catégorie exige des programmes qui mettent en avant tous les aspects changeant de la société : la politique, le sport, la culture, les questions sociétales.

Les juges (surtout dans cette catégorie) aimeraient savoir si le public a pu participer au choix des thématiques abordées par le programme. En bref, est-ce que les journalistes sont les seuls décideurs de ce

qui plaît ou abordent-ils des thèmes suggérés par leur public régional ?

REPORTAGES D'INFORMATION

Cette catégorie est parrainée par SVT, la TV suédoise. Les programmes qui pourront concourir cette année dans cette catégorie sont des reportages multi plateformes (jusqu'à 5') quel que soit leur moyen de diffusion (qu'il s'agisse d'une diffusion traditionnelle ou par internet...).

Quel que soit le mode de diffusion, les membres du jury porteront une attention particulière à la narration et à l'innovation développées dans ces reportages multi plateformes.

Les membres du jury favoriseront les programmes qui proposent une approche résolument moderne, qu'il s'agisse de programmes tournés en extérieur ou en studio.

A noter que cette année chaque station régionale pourra inscrire DEUX programmes.

Ces dernières années ont démontré que les producteurs d'informations doivent déployer davantage d'efforts pour comprendre et impliquer leur public. Pour cette catégorie les juges tiendront compte non seulement du contenu du reportage, mais aussi des efforts déployés pour diffuser le plus largement possible ces programmes et là où cela existe faire participer le public au choix de ces programmes (dans certains pays on interroge les téléspectateurs pour leur demander sur quels sujets ils souhaiteraient avoir un reportage).

De ce fait, les membres du jury prendront également en compte la façon dont l'information a été collectée en privilégiant une approche «ascendante» plutôt que «descendante» de la collecte d'infos. Une vidéo supplémentaire de 5 minutes au maximum peut être fournie, si souhaité, pour expliquer la source de l'info.

Les membres du jury prendront également en compte la manière dont le reportage a été retravaillé pour diverses utilisations, incluant l'interactivité avec le public dans le cadre des médias sociaux. Par exemple, les membres du jury aimeraient savoir où et comment le contenu a été publié pour la première fois - que ce soit sur un écran de télévision ou via les réseaux sociaux ou d'autres moyens de consommation mobile.

Veillez noter, enfin, la nouvelle exigence pour les critères de 2019 toutes catégories confondues. Les membres du jury souhaitent savoir: (1) si et comment le public a influencé la création de contenu et (2) si et comment le contenu a été diffusé autrement que sur la grille de programmes.

VIDEOJOURNALISME

Ce prix, parrainé par la BBC, Royaume-Uni, récompense les meilleurs reportages réalisés par un vidéo journaliste.

Chaque station régionale peut inscrire DEUX programmes réalisés par deux VJs différents.

Trois reportages différents doivent être présentés pour chaque inscription ; ils doivent avoir été tournés, montés et commentés par un seul et même journaliste, travaillant comme vidéo-journaliste et doivent illustrer son savoir-faire journalistique et technique ainsi que sa créativité. Durée du reportage : entre 1 et 5 minutes.

Le jury recherchera un bon reportage d'actualité, bien structuré. Il faudra convaincre le jury que ces reportages auraient été moins efficaces s'ils avaient été tournés par une équipe.

Il faudra apporter des informations complémentaires sur les conditions de réalisation de ces reportages et notamment la preuve qu'ils ont bien été réalisés par un vidéo-journaliste qui a pris en charge toutes les

facettes de la production (tournage, montage et commentaire).

Ces reportages pourront avoir été diffusés dans un journal régional, local ou dans un magazine régional ou en ligne.

Il serait intéressant pour les membres du jury de savoir si des vidéo-journalistes ont eu recours à des smart phones (MoJo), et si tel est le cas, quel matériel ils ont utilisé.

Notez que ceci est une catégorie où les compétences techniques seront primordiales. Ce n'est pas juste le contenu éditorial qui sera évalué.

Il serait utile pour le jury de disposer d'un extrait du parallèle antenne comprenant le lancement en plateau afin de mieux saisir le contexte du reportage tourné par le vidéo-journaliste. A défaut, le script du lancement du reportage sera le bienvenu.

Veillez noter, enfin, la nouvelle exigence pour les critères de 2019 toutes catégories confondues. Les membres du jury souhaitent savoir: (1) si et comment le public a influencé la création de contenu et (2) si et comment le contenu a été diffusé autrement que sur la grille de programmes.

JEUNES TALENTS

Ce prix, parrainé par la TVR, télévision roumaine et créé en l'honneur de Vanda Condurache, productrice, manager et formatrice de TVR, décédée lors d'un accident alors qu'elle rejoignait la Conférence annuelle de Bilbao en 2007.

Deux programmes par station régionale pourront être inscrits au Prix CIRCUM cette année afin de mettre en avant l'importance de faire émerger de jeunes talents pour les médias de service public et pour encourager ces jeunes professionnels à faire carrière au sein des médias de service public dans les régions.

C'est en mettant davantage en avant l'immense talent dans les régions qu'on garantira aux jeunes professionnels que la télévision régionale peut leur offrir un champ d'activités plus varié, conforme à leurs aspirations.

La limite d'âge pour le candidat est fixée à 30 ans maximum le lundi 1^{er} avril 2019 (à justifier, si besoin). Il/elle doit être employé(e) à temps plein dans une télévision régionale, membre CIRCUM Regional ou intervenir régulièrement en tant que freelance dans cette station.

Sont admis dans cette catégorie : les reporters, les vidéo-journalistes ainsi que les présentateurs.

Le formulaire d'inscription mettra en avant les qualités du candidat. Ce dernier devra également justifier :

- ses réalisations,
- fournir des attestations de professionnels seniors (pas exclusivement de sa télévision régionale)
- une vidéo démontrant les compétences mentionnées.

Si le/la candidat(e) a participé à une formation organisée par CIRCUM Regional, il serait utile d'en informer le jury.

La sélection se fera à la fois sur la base de vidéo, texte et autre information. Le jury se réserve en particulier le droit de demander des informations complémentaires à tout candidat, voire de se renseigner auprès de ses connaissances.

QUELQUES PISTES POUR, PEUT-ETRE, ... FIGURER PARMIS LES LAUREATS

Il n'y a pas de recette miracle pour être lauréat, mais voici quelques pistes pour vous donner le maximum de chances. Ce sont plutôt des conseils, résultat de ma longue expérience en tant que président du jury du Prix CIRCOM Regional. Lire les conseils ci-dessous ne peut que vous aider dans votre démarche mais n'engage ni ma responsabilité, ni celle de CIRCOM Regional. En effet, les membres du jury, les centres d'intérêt tout comme les programmes en lice changent d'une année à l'autre. En somme, une année ne peut pas se comparer à l'autre et ce, malgré mes conseils. Rien n'est gagné d'avance...

Choisir la bonne catégorie est primordial

La catégorie la plus recherchée est sans conteste la catégorie "Documentaire". Les membres du jury visionnent une bonne vingtaine de programmes de très bon niveau. Vos chances de succès sont donc moindres dans cette catégorie que dans d'autres. Vérifiez au préalable s'il y a possibilité d'inscrire votre programme dans d'autres catégories du Prix, même si celui-ci se présente sous la forme d'un documentaire.

Référez-vous au rapport du jury de la session précédente

Chaque année, les membres du jury préparent un rapport complet (jury report <http://www.circom-regional.eu/doc-download/prix/2228-prix-circom-regional-2017-jury-report/file>) dans lequel figurent leurs commentaires pour chaque programme. Ils donnent de réels indices sur ce que les membres du jury recherchent, sur ce qui les impressionne et même ce qui les dérange. Chaque année également, le responsable de chaque catégorie fait des commentaires sur la gamme des programmes présentés au Prix. Ceux-ci mettent en exergue les points faibles de certains programmes mais aussi les attentes pour l'année à venir. Les membres du jury ne sont renouvelés que par moitié chaque année, par conséquent les avis de la moitié d'entre eux, présents en 2018, pourront encore compter...

Ciblez vos efforts

Après avoir lu les informations ci-dessus, jetez un coup d'œil aux catégories suivantes : Prix de « l'originalité et de l'Innovation » et « Jeunes Talents » ou peut-être la catégorie « Divertissement ». La concurrence y est moins rude et les membres du jury y recherchent toujours de nouveaux visages et de nouvelles idées. Rares sont les régions qui ne sont pas en contact direct avec leurs téléspectateurs, en organisant des événements locaux ou en assurant le suivi de certaines "histoires" provoquant ainsi une réaction du public ou du milieu politique. Malgré cela, les inscriptions dans ces catégories sont relativement peu nombreuses. Donc les chances de gagner sont plus importantes.

Évitez de ranimer « les vieux débats »

Tout comme pour les documentaires de voyages, les programmes à visée historique peuvent représenter une partie importante de la programmation d'une TV régionale lorsque l'histoire d'une région est abordée, avec ses tensions et souvent ses atrocités du passé. Cependant nombre de ces programmes sont régulièrement visionnés par le jury sans pour autant remporter la palme car ils ne se distinguent pas assez. Cela n'enlève rien à leur intérêt historique et régional.

Fournir des compléments d'informations

Les membres du jury lisent attentivement les informations complémentaires que vous leur fournissez. C'est une occasion unique pour mettre en avant votre programme. Vous avez ainsi l'occasion d'expliquer son importance par rapport à l'histoire de votre TV régionale; ou pourquoi sa production a été particulièrement difficile à réaliser, ou l'impact qu'il a connu, voire les autres récompenses qu'il a obtenues.

Lire attentivement les critères des différentes catégories ainsi que le règlement

Une disqualification est souvent liée à un non respect des critères ou du règlement. Il est inutile par exemple de chercher à inscrire un programme non sous-titré, comme cela est arrivé. Le règlement est clair et aucun membre du jury ne pratique toutes les langues parlées en Europe. Il nous faut donc une langue commune.

De même, il est inutile d'inscrire un programme au Prix CIRCUM Regional qui ne serait pas libre de droits. Avant de procéder à toute inscription, vérifiez d'abord si votre programme est libre de droits, conformément au règlement de CIRCUM Regional.

DES QUESTIONS ?

Pour toute question relative à l'inscription sur le site internet ou à des problèmes d'accès au serveur, merci de vous adresser à :

Brigitte WALTSBURGER – Tél. 03 88 56 68 09 – Email : brigitte.waltsburger@francetv.fr

Pour toute question concernant le règlement, les critères et les catégories, merci de vous adresser à

Jean-Marc DUBOIS – Tel. 01 56 22 71 09 – Email : jean-marc.dubois@francetv.fr